

PROCES - VERBAL 7/2011

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 12 OCTOBRE 2011 A 20H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
• Présences, procès-verbal du 14 septembre 2011	2
• Communications du Bureau	3 - 4
• Communications de la Municipalité	4 - 5
• Ordre du jour :	5 - 6
- Assermentation d'un Conseiller communal	6
- Election d'un membre suppléant à la Commission des pétitions	6
- Préavis 12/2011 Indemnités du Conseil communal – proposition du Bureau du Conseil pour indemnités et rétributions des Conseillères et Conseillers communaux, des membres du Bureau, du secrétaire et des scrutateurs (Législature 2011-2016)	6 - 11
- Pétition de Monsieur Zdeneck V. Kucera, président de l'Association "JardinCity"	11 - 19
- Préavis 13/2011 Arrêté d'imposition pour l'année 2012	19 - 23
- Propositions individuelles	
- Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD Motion en faveur de mesures de soutien aux membres du Conseil communal ayant des charges de famille	23 - 24
- Madame Catherine CORFÙ BARACCHINI Interpellation : Où en est-on de l'installation de panneaux solaires thermiques sur le toit de la salle Omnisport du collège Arnold Reymond, comme prévu initialement en 2005 ?	24 - 25
- Divers	
- Monsieur Philippe Diesbach	

Réactualisation de la motion "Motion pour la création d'une cellule logement dynamique et efficace à Pully	25
- Madame Annie MUMENTHALER Flyer "Sauvons le patrimoine de Pully"	25 - 26
- Madame Annie MUMENTHALER Site du Conseil communal	25 et 26
- Monsieur Jean-Marc CHEVALLAZ Chemin du Château-Sec	26 - 27
- Monsieur Yannick ROCHAT Reboisement de l'avenue des Cerisiers	27 - 28
- Monsieur Jean-Marc PASCHE Rapports des commissions sur le site du Conseil communal	28

A 20h00, le Président invite les Conseillères et Conseillers à prendre place pour permettre à la secrétaire de procéder à l'appel. Il leur souhaite la bienvenue à la première séance du Conseil communal de cette nouvelle législature. Il y a alors 84 présents, rejoints par 3 retardataires. Le quorum est atteint. Le Président ouvre officiellement cette séance, conformément à l'article 61 du règlement du Conseil en demandant la bénédiction de Dieu pour les travaux de notre assemblée.

Les 11 Conseillères et Conseillers suivants se sont excusés auprès du Président ou de la secrétaire du Conseil : Mmes Karine CHEVALLAZ, Patricia DUTOIT, Maricia BIAYI, Simone COLLET, Christine RENAUDIN, MM. Christian POLIN, Jean-Philippe CLAVEL, Eric STIERLI, Georges VEZ, Eugène ROY. Autre excusé, c'est Monsieur Marcel PASCHE qui a envoyé une lettre au Président, donc pour tout le monde, qui dit ceci : Monsieur le Président du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Par l'entremise de mon fils Jean-Marc, et d'Internet, j'ai pu prendre connaissance de votre message ainsi que de ceux, nombreux, venant des Conseillères et Conseillers communaux. Je tiens à adresser, à vous tous, mes sincères et chaleureux remerciements. Je profite de ces lignes pour vous informer sur l'état de ma santé. Celle-ci ne se porte pas trop mal après la sérieuse alerte qui m'a terrassé ; ma reconnaissance va aux membres de mon groupe sans lesquels... † Bénéficiant d'un support très important de ma famille, j'ai pu retrouver mon domicile. Je peux ainsi voir de près les travaux en cours sur mon avenue, oh combien chère ! Pour ce qui est de mon activité au sein de notre Conseil, je vous prie de m'excuser pour la séance de ce soir. Je ne manquerai pas d'y revenir selon mon état de santé, voire de résistance. Avec mes remerciements réitérés pour vos messages, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, mes salutations les meilleures.

Les personnalités suivantes se sont fait excuser :
M. Jacques HALDY, député ; M. Philippe MODOUX, député.

Le Président a le plaisir de saluer la représentante de la presse qui nous fait l'honneur de suivre nos débats, Madame Nina BRISSOT-CARREL du Régional.

Le Président voit aussi la présence d'un nombreux public et les remercie pour l'intérêt qu'ils témoignent aux discussions et délibérations de notre Conseil.

Le Président rappelle au Conseil que le procès-verbal de notre séance du 14 septembre 2011 était à disposition des Conseillères et des Conseillers une demi-heure avant la séance de ce soir.

Le Président demande si quelqu'un demande la lecture totale ou partielle. Ce n'est pas le cas. Le procès-verbal est donc adopté d'office.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président a reçu deux lettres de démission, une de Monsieur le Conseiller Fabio OLIOSI et l'autre de Madame Madeleine BAUMANN.

Lettre de Monsieur Fabio OLIOSI du 14 septembre 2011 : Pour des raisons familiales et professionnelles je quitte mon domicile dans la commune de Pully pour m'établir dans une autre commune vaudoise. Je vous demande de bien vouloir prendre en considération ma démission que je vous présente ce jour pour les motifs évoqués ci-dessus. Le long de ces années, mon travail au sein du Conseil communal m'a intéressé et particulièrement passionné. Tous les contacts et les échanges d'opinions avec mes collègues, les personnes qui travaillent au sein de l'administration communale, les électeurs et les habitants de Pully ont été très enrichissants. Je remercie donc toutes ces personnes. J'espère pouvoir revenir habiter dans cette commune qui est devenue, en effet, par ma naturalisation, ma commune d'origine. Le cas échéant, ayant déjà prêté serment pour la législature en cours, je demande la possibilité d'être réadmis, dans la liste des Verts, comme viennent-ensuite. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées. Monsieur Fabio OLIOSI a été élu au Conseil communal lors des élections communales du printemps 2006. Il a siégé un peu plus d'une législature dans les rangs du groupe les Verts. Il a fait partie de trois commissions ad hoc. Il a été élu membre suppléant de la Commission des pétitions pour la législature en cours. Son changement de domicile l'oblige à démissionner. Nous le remercions pour son engagement envers la Ville de Pully et lui souhaitons plein succès dans sa nouvelle commune.

Lettre de démission de Madame le Conseillère Madeleine BAUMANN du 15 septembre 2011. Monsieur le Président du Conseil communal, Par la présente, je vous présente ma démission pour le 30 septembre 2011 du Conseil communal de Pully. De nouveaux mandats professionnels avec de nombreux déplacements ne sont plus compatibles avec mon engagement dans ce plénum. J'ai beaucoup aimé expérimenter une nouvelle facette de la démocratie, rencontrer des Pulliérans engagés, découvrir d'autres valeurs, argumentations, raisonnements. Ce mandat a aussi renforcé mes convictions Verts, pour un avenir d'un Pully plus vert, plus solidaire, plus ouvert. Je remercie sincèrement chacun et chacune avec qui j'ai eu l'occasion de collaborer, et souhaite une belle législature au Conseil communal de Pully. Madame Madeleine BAUMANN a été élue au Conseil communal lors des élections communales du printemps 2006. Elle a siégé un peu plus d'une législature dans les rangs du groupe les Verts. Elle a participé à 4 commissions ad hoc et en a présidé une. Elle a été membre suppléante de la Commission de gestion du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2008. Elle est également membre suppléante de la Commission des affaires régionales et intercommunales, ainsi que co-présidente du Parti les Verts. De nouvelles responsabilités dans sa vie professionnelle ne lui permettent plus d'assumer son mandat de Conseillère communale. Nous la remercions de son intérêt pour l'avenir de la Ville de Pully et tout en regrettant son départ, nous lui souhaitons plein succès dans ses nouveaux engagements professionnels.

1.2. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Depuis la dernière séance, le Président a représenté le Conseil communal aux occasions suivantes :

Vendredi 23 septembre à 13h30, à la salle du Prieuré de Pully, à la cérémonie de promotion de l'Ecole d'officiers d'infanterie organisée par le commandant de l'Ecole, le Colonel Raymond Bänziger. 74 jeunes, qui venaient de toute la Suisse ont reçu officiellement le grade de lieutenant. Parmi les invités, notre syndic Monsieur Gil REICHEN et Madame Jacqueline DE QUATRO Conseillère d'Etat, et naturellement plusieurs officiers et commandants d'arrondissement et aussi les familles de ces jeunes, ce qui fait que cette salle était pleine à craquer. Une très belle cérémonie, et personnellement le Président a été touché de voir l'enthousiasme de tous ces jeunes qui s'engageaient pour notre défense, notre aide et service.

Vendredi 30 septembre à 9h45 la Noble Abbaye des Bourgeois de Pully, présidée par Monsieur Jean-Robert CHAVAN, Conseiller communal, a organisé la traditionnelle vendange de la vigne des Bourgeois, suivi par le tir au papegay sur l'Esplanade du Prieuré. Le Président rappelle que le papegay est un perroquet en bois placé au bout d'une perche pour servir de but aux tireurs à l'arc ou à l'arbalète. C'est une vieille tradition, connue aussi au nord de la France. Mais si ailleurs cette tradition s'est un peu perdue, chez nous il y a l'heureuse volonté de la préserver. Cette Noble Abbaye date de 1628, presque quatre siècles, et à l'époque la sécurité de la population n'était pas très bien assurée, ce qui fait qu'il y a eu la formation de cette association d'entraide qui organisait des exercices de tirs ou de tirages dans un lieu qu'on appelle encore aujourd'hui, avenue du Tirage. A cette traditionnelle vendange, il y avait Monsieur le Syndic Gil REICHEN, et toute notre Municipalité, notre ancien syndic Monsieur Jean-François THONNEY, notre ancien municipal Monsieur Jean-François MAIRE. Une classe des écoles de Pully a vendangé, sous la surveillance de Monsieur AYMON, viticulteur de la commune. Le tout accompagné par la musique de l'orgue de barbarie de Monsieur le Conseiller Pyrame JAQUET.

Le samedi 1^{er} octobre 2011 à 11h00, journée portes ouvertes de l'Ecole de Cirque de Lausanne, organisée par la présidente Madame Doris COHEN DUMANI qui préside aussi l'Association des Amis de l'Ecole de Cirque de Lausanne ASEC. Il y avait la présence de notre Municipal Monsieur Daniel MARGOT, de Monsieur le Municipal de Lausanne TOSATO et naturellement plusieurs parents. C'est une école qui a un peu plus de douze ans, environ 100 élèves, des Pulliérans aussi et elle a formé des jeunes qui sont devenus professionnels. Nous avons assisté à un bref spectacle exécuté par une douzaine de jeunes et le Président a été réellement impressionné par leur discipline, maîtrise de soi, en bref une excellente école de vie.

2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Syndic :

J'aimerais simplement relever le fait qu'on a déposé sur vos tables une communication qui répond, en tout cas c'est l'espoir de la Municipalité, à la question de Monsieur le Conseiller Gérard MIELI, concernant l'évolution de Pully, les grands projets Pully et notamment la politique du logement. C'est une communication assez complète que je renonce à vous lire, d'autant plus que malgré mon expérience je n'arrive pas à lire les

images, mais évidemment vous aurez tout le temps nécessaire pour prendre connaissance de cette communication et de nous faire part de vos réactions lors d'une prochaine séance. L'idée n'étant pas de vous demander de réagir séance tenante à cette importante communication.

3. MOTIONS ET INTERPELLATIONS

Le Président a reçu une motion de Monsieur le Conseiller Richard GOLAY intitulée « Pully, cité de l'énergie 2012 ». Selon le souhait de Monsieur GOLAY cette motion sera développée lors de notre séance du 16 novembre.

Le Président a reçu une deuxième motion de Monsieur le Conseiller Jean-Blaise PASCHOUD au nom du groupe socialiste intitulée « Motion en faveur de mesures de soutien aux membres du Conseil communal ayant des charges de famille ». Cette motion sera traitée au point « propositions individuelles ».

Le Président a reçu une interpellation de Madame la Conseillère Catherine CORFÙ BARACCHINI pour le groupe Vert'Libéral dont le titre est : Où en est-on avec l'installation de panneaux solaires thermiques sur le toit de la salle Omnisport du collège Arnold Reymond, comme prévu initialement en 2005 ? Cette interpellation sera traitée sous « propositions individuelles ».

4. ORDRE DU JOUR

Le Président rappelle que chacun a reçu l'ordre du jour dans les délais requis. Il annonce une modification au point 6, le préavis 14/2011, concernant la construction d'un nouveau jardin du souvenir au cimetière de Chamblandes a été retiré par la Municipalité. Ce qui fait que le point 6 devient « propositions individuelles » et le point 7 « divers ». Le Président demande si quelqu'un a une remarque à faire concernant cet ordre du jour.

Ce n'est pas le cas. Le Président le considère comme accepté.

1. **Assermentation** d'un Conseiller communal Monsieur Jean-Luc DUVOISIN, radical
2. **Election** d'un membre suppléant à la Commission des pétitions
3. **Préavis 12/2011 Indemnités du Conseil communal – Proposition du Bureau du Conseil pour les indemnités et rétributions des Conseillères et Conseillers communaux, des membres du Bureau, du secrétaire et des scrutateurs (Législature 2011-2016)**

Présidents(es) de partis et de groupes

4. **Pétition de Monsieur Zdenek V. Kucera, président de l'Association « JardinCity »**

Commission des pétitions

5. **Préavis 14/2011 Arrêté d'imposition pour l'année 2012**

Commission des finances

6. Propositions individuelles

7. Divers

3.1. Assermentation d'un Conseiller communal Monsieur Jean-Luc DUVOISIN

Selon l'article 9, alinéa 1, les membres du Conseil et de la Municipalité absents le jour de l'installation ou élus après le renouvellement intégral, sont assermentés devant le Conseil par son président, qui en informe le Préfet. Nous pouvons procéder à l'assermentation de Monsieur Jean-Luc DUVOISIN. Le Président prie Monsieur l'huissier de faire entrer le nouveau Conseiller et il demande à l'assemblée de se lever. Selon l'article 5 de notre règlement avant d'entrer en fonction, les membres du Conseil prêtent serment. Le Président lit ce serment : « *Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer* ». Après lecture du texte officiel par le Président et à l'appel de son nom, il prête serment. Il est alors félicité par le Président qui l'invite à prendre place au sein de son groupe. Mais auparavant, la secrétaire lui remet son brevet, ainsi que le règlement du Conseil communal.

Le Conseil applaudit.

3.2. Election d'un membre suppléant à la Commission des pétitions

Pour rappel, lors de l'installation des autorités de Pully le 29 juin 2011 le Conseil a admis à l'unanimité et exceptionnellement de garder vacants différents postes dans les diverses commissions, puisque les candidats titulaires étaient dans l'impossibilité d'être présents le jour de l'installation des autorités pulliéranes.

Il avait été proposé, lors de la séance du 29 juin, Monsieur le Conseiller Jean-Luc DUVOISIN. Le Président demande s'il y a des modifications. Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Conseiller Jean-Luc DUVOISIN est élu membre suppléant à la Commission des pétitions par acclamation. Il est félicité par le Président.

3.3. Préavis 12/2011 Indemnités du Conseil communal – proposition du Bureau du Conseil pour les indemnités et rétributions des Conseillères et Conseillers communaux, des membres du Bureau, du secrétaire et des scrutateurs (Législature 2011-2016)

Le Président invite le rapporteur de la commission ad hoc, formée par tous les présidents de partis et groupes, Monsieur le Conseiller Jean-Marie MARLETAZ à venir à la tribune commenter son rapport.

Monsieur Jean-Marie MARLETAZ :

Rapport au Conseil communal de Pully sur le Préavis du Bureau du Conseil 12/2011. Vous avez tous reçu, chez vous, ce rapport que la commission a voulu complet. Ce rapport fait sept pages, plus deux pages d'annexes. La majorité de la commission ad hoc, moins une voix à désirer que le Bureau du Conseil se prononce sur les amendements que la commission ad hoc a apportés au préavis du Bureau, ce qui a été fait et comme mentionné dans le rapport c'est à l'unanimité que le Bureau élargi de notre Conseil a fait siennes les amendements proposés par la commission ad hoc. C'est pourquoi je me permets de vous lire simplement les conclusions : Le Conseil communal de Pully, vu le préavis du Bureau du Conseil N 12/2011 du 10 août 2011, entendu le rapport de la commission ad hoc désignée à cet effet, vu l'avis du Bureau élargi du Conseil sur les amendements proposés du 6 octobre 2011, vu les préavis de la Commission des finances, du 22 août 2011 et du 27 septembre 2011, décide ; 1. d'approuver la proposition du Bureau et de la commission ad hoc relative aux indemnités et rétributions des Conseillères et Conseillers communaux, des membres du Bureau du Conseil communal et des membres du Bureau électoral, de la secrétaire, de la secrétaire suppléante et des scrutateurs pour la législature 2011-2016 ; 2. d'approuver la proposition du Bureau et de la commission ad hoc relative à l'affiliation du / de la secrétaire du Conseil communal à une institution de prévoyance professionnelle, si son activité est considérée comme dépendante par les autorités compétentes.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Monsieur Lilian GEOFFROY demande la parole :

Nous ne contesterons pas le salaire de la secrétaire communale qui le mérite amplement et, nous tenons à le souligner, a eu l'élégance de se retirer pendant que la commission discutait de ses appointements, ce qui n'a pas été toujours le cas pour tout le monde. Mais, nous avons eu l'occasion d'assister au cours des trois commissions nécessités par la fixation d'indemnités de toutes sortes, à une débauche de propositions frôlant la surenchère, tant il est vrai qu'il est facile de faire preuve de générosité avec l'argent qui n'est pas le sien et je pense que le temps dévolu à pareil marchandage aurait pu être affecté à réflexions plus utiles. Notre intérêt pour les affaires publiques n'est en aucun cas motivé par les maigres indemnités qui nous sont allouées qui, suivant le point de vue où on se place, sont trop élevées en fonction d'une action bénévole ou dérisoire au regard de l'activité exercée. Aussi je pense, au regard de pareilles discussions, qu'il me sera difficile de m'opposer, par la suite, à une augmentation du taux d'imposition si la nécessité se fait sentir, montrant ainsi que nous sommes aussi prodigues de nos propres deniers que de ceux de la collectivité.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la discussion sur le fond, le Président voudrais rappeler, d'ailleurs déjà cité dans le rapport, que le Bureau du Conseil a approuvé les propositions de la commission ad hoc, et, selon l'art. 80, alinéa 2 de notre règlement, ne seront pas traitées comme des amendements. Donc ce sont les conclusions de la commission qui font foi, celles-ci étant aussi celles du Bureau.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

Monsieur Serge RINSOZ demande la parole :

Au nom du groupe socialiste, je veux vous faire part de nos réflexions au sujet de ce préavis. Nous considérons qu'il est malvenu, pour ne pas dire maladroit, que les Conseillers communaux s'accordent une augmentation de leur indemnité. Quel message politique donnons-nous aux Pulliérans ? Comment vont-ils percevoir une telle décision ? La commune de Pully sort, en effet, à peine d'une période délicate sur le plan des finances et nous devons certainement nous attendre à rencontrer de nouvelles difficultés dans les années à venir. Si nous pouvons comprendre la logique d'allouer les mêmes montants pour les séances des commissions ad hoc et des commissions permanentes, nous pensons qu'il n'y a pas lieu de modifier les jetons de présences pour les séances du Conseil communal. Une augmentation de Fr. 20.00 semble, certes, faible à titre individuel et n'aura d'ailleurs que peu d'impact sur le porte-monnaie de chacun d'entre nous. En revanche si nous multiplions ce montant par le nombre de Conseillers et par le nombre de séances, nous parvenons à des sommes qui ne sont pas négligeables, soit environ 12'000 francs par année selon l'estimation ou 60'000 francs pour la durée de la législature. Selon nous cette indemnité doit rester symbolique et non être envisagée comme une rémunération du travail accompli. De plus, elle permet de couvrir les frais liés à nos activités de Conseillers communaux, c'est pourquoi nous vous proposons d'amender les conclusions du préavis dans le sens de maintenir le jeton de présence pour une séance de notre Conseil à 40 francs. Par ailleurs, nous adhérons pleinement aux autres conclusions de la commission ad hoc, en particulier sur le principe de l'affiliation de la secrétaire du Conseil communal à une institution de prévoyance professionnelle. Notre amendement est donc le suivant : 1. d'approuver la proposition du Bureau et de la commission ad hoc relative aux indemnités et rétributions des Conseillères et Conseillers communaux, des membres du Bureau du Conseil communal et des membres du Bureau électoral, de la secrétaire, de la secrétaire suppléante et des scrutateurs pour la législature 2011-2016, **le jeton de présence pour les séances du Conseil communal est maintenu à 40 francs.**

Le Président demande à Monsieur Serge RINSOZ de lui remettre son amendement par écrit.

Le Président relit l'amendement qui est proposé : 1. d'approuver la proposition du Bureau et de la commission ad hoc relative aux indemnités et rétributions des Conseillères et Conseillers communaux, des membres du Bureau du Conseil communal et des membres du Bureau électoral, de la secrétaire, de la secrétaire suppléante et des scrutateurs pour la législature 2011-2016, **le jeton de présence pour les séances du Conseil communal est maintenu à 40 francs.**

Le Président ouvre la discussion sur cet amendement.

Monsieur Richard PFISTER demande la parole :

L'augmentation de 40 à 60 francs peut paraître élevée. Une certaine augmentation me semble de toute façon justifiée dans la mesure où l'on constate que de plus en plus le secrétariat nous envoie des documents par mail, que nous devons imprimer, donc nous devons être équipés. Nous avons une consommation de matériel et de ce fait je trouve qu'une augmentation est justifiée et je ferais un sous-amendement à 50 francs.

Monsieur Jean-Marc CHEVALLAZ demande la parole :

Bien que je sois soucieux des finances de notre commune, je trouve la proposition socialiste quelque peu indécente pour trois raisons. La première du fait d'introduire deux types d'indemnités va créer un travail supplémentaire pour notre secrétaire qui ira bien au-delà des 10 francs. La seconde j'ai un peu l'impression, en lisant la motion qui va être présentée après par le parti socialiste, c'est que on aimerait diminuer de 10 francs, on gagne comme ça une dizaine de mille de francs et derrière on va proposer la garde des enfants. La troisième concerne plus le temps passé. Pour les Conseillères et Conseillers il faut compter 2h30 à 3h00 de séance, comme ce soir, le même temps, je l'espère pour la plus part d'entre nous, pour préparer cette séance, ce qui revient à environ 6h00 de travail. Vous me direz que 60 francs divisés par 6, ça ne fait que 10 francs, effectivement pour moi ce n'est pas une rémunération, ni un salaire, mais c'est une juste indemnité. Et cette indemnité certains la gardent pour eux, d'autres la partagent en offrant des verres à leurs collègues ou soit certains la reverse à leur parti. C'est pour cela que je vous propose de ne pas soutenir l'amendement des socialistes.

Monsieur Serge RINSOZ demande la parole :

Pour répondre à Monsieur CHEVALLAZ, si ça peut vous paraître indécent la proposition des socialistes, je trouve indécent d'utiliser l'argent des Pulliérans des impôts pour payer des verres aux camarades ou pour remplir les caisses des partis.

Madame Verena KUONEN demande la parole :

Il y a plusieurs opinions qui ont été exprimées et je dois quand même reconnaître que 60 francs si on veut mettre les jetons de présences pour les commissions ad hoc et permanentes et que 40 francs pour les séances du Conseil communal ça me paraît complètement injustifié. Comme le disait Monsieur Jean-Marc CHEVALLAZ, je crois que quand on est au Conseil communal, pour se préparer correctement, il me semble que ça doit prendre du temps et on ne peut qu'encourager les gens à prendre du temps et si les socialistes sont tellement soucieux par rapport aux citoyens de Pully, pourquoi est-ce qu'il y a finalement si peu de personnes qui se proposent lors des élections ? Je crois que ce n'est, en aucun cas, un salaire que nous touchons. C'est une petite reconnaissance pour notre travail et finalement le travail pour le Conseil communal ne doit pas coûter de l'argent aux Conseillers, mais ça doit juste couvrir les frais. Donc, l'Union Pulliérane est complètement en accord avec la proposition de la commission ad hoc.

Monsieur Jean-Marie MARLETAZ demande la parole :

Une première chose pour dire à notre collègue Monsieur Serge RINSOZ du parti socialiste que ses appréciations morales sur une utilisation personnelle des indemnités touchées me semblent un petit peu déplacées en ces lieux, chacun à le droit de dépenser son indemnité comme il le veut, lui comme les autres. Deuxièmement, je rappelle à tout le monde que si le rapport était long et faisait sept pages c'est parce qu'on a voulu expliquer clairement le raisonnement de notre commission ad hoc et qu'en fait on a trouvé qu'il était inéquitable que certains Conseillers parce qu'ils étaient chargés de telles ou telles missions touchaient plus pour des séances moins importantes ou moins longues en temps, ils nous semblaient beaucoup plus sage de mettre tout le monde sur un pied d'égalité, un jeton pour une séance, et c'est pour ça qu'on n'a pas augmenté non plus les jetons de présences pour les commissions permanentes.

Madame Monique BOLOGNINI demande la parole :

Je voudrais juste faire une remarque à propos de la rémunération telle qu'elle est appliquée dans d'autres communes du canton pour mentionner qu'avec 60 francs la commune de Pully serait une des mieux rémunérée. Si on prend l'exemple de Nyon c'est 20 francs, Morges 20 francs, La Tour-de-Peilz 20 francs, Vevey 30 francs, Renens 40 francs, Montreux 50 francs, Prilly 50 francs, Sainte-Croix 17 francs. Et en fait le seul endroit où la rémunération est plus élevée c'est Yverdon-les-Bains. C'est juste une remarque à propos de la rémunération telle qu'elle est appliquée dans d'autres communes du canton.

Monsieur Jean-Marie MARLETAZ demande la parole :

La commission ad hoc estime qu'il ne faut pas comparer des choses qui ne sont pas comparables. Ce que nous avons cherché à trouver c'est une juste indemnité par rapport aux frais que chaque Conseiller, chaque Conseillère doit consentir pour assumer la tâche à laquelle nos électeurs nous ont élus.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion.

Le Président demande à Monsieur Richard PFISTER de lui apporter par écrit son sous-amendement.

Le Président relit l'amendement de Monsieur Richard PFISTER : **Les jetons de présences pour les séances du Conseil communal sont fixés à 50 francs.**

Le Président déclare qu'il va opposer ce sous-amendement à l'amendement de Monsieur Serge RINSOZ. Il passe au vote.

Le Président demande aux Conseillères et Conseillers qui acceptent le sous-amendement de Monsieur Richard PFISTER de le manifester en levant leur carton orange.

Le sous-amendement est refusé à une large majorité.

Le Président passe au vote de l'amendement de Monsieur Serge RINSOZ qui est le suivant : 1. d'approuver la proposition du Bureau et de la commission ad hoc relative aux indemnités et rétributions des Conseillères et Conseillers communaux, des membres du Bureau du Conseil communal et des membres du Bureau électoral, de la secrétaire, de la secrétaire suppléante et des scrutateurs pour la législature 2011-2016, **le jeton de présence pour les séances du Conseil communal est maintenu à 40 francs.**

Le Président demande aux Conseillères et Conseillers qui acceptent le amendement de Monsieur Serge RINSOZ de le manifester en levant leur carton orange.

L'amendement de Monsieur Serge RINSOZ est refusé à une large majorité, avec 17 voix pour et 8 abstentions.

Le Président passe maintenant à la votation sur les conclusions de la Commission ad hoc qui ont été approuvées par le Bureau du Conseil.

Le Président demande aux Conseillères et Conseillers qui acceptent les conclusions du préavis 12/2011 de la manifester en levant leur carton orange.

Les conclusions du préavis 12/2011 sont acceptées à une large majorité.

Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :

Je demande officiellement ce soir que le prochain préavis sur les indemnités du Conseil soit traité en même temps que les salaires de la Municipalité, soit en 2015 en fin de législature pour la législature suivante.

Monsieur Jean-Marie MARLETAZ demande la parole :

Dans les deux annexes qui suivent le rapport que nous avons présenté à notre Conseil concernant la loi sur les communes, l'article 29 « indemnités » en fait cette décision de fixer des indemnités doit être prise au moins une fois par législature. Si le Conseil veut suivre la proposition de Madame Annie MUMENTHALER, non seulement il devra fixer ces indemnités en fin de législature, mais il devra le refaire la législature suivante.

3.4. Pétition de Monsieur Zdeneck V. Kucera, président de l'Association « JardinCity »

Le Président rappelle que chaque Conseillère et chaque Conseiller a reçu par mail les communications de Monsieur Zdeneck V. Kucera soit deux lettres.

Le Président informe l'assemblée que personnellement il vient de recevoir de la part de LIVIT, gérance qui s'occupe de la location des immeubles de l'av. C.-F. Ramuz 81 et 83, une lettre datée du 10 octobre 2011 qu'il va lire au Conseil.

*Pully, avenue C.-F. Ramuz 81/83 – Résiliation des baux
Rénovation des 2 bâtiments existants et nouvelle construction*

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la pétition dont l'association JardinCity est vraisemblablement à l'origine, Monsieur le Conseiller Bernard Thilo est téléphoniquement intervenu le 28 septembre dernier auprès de notre direction régionale. Bien que nous n'ayons pas connaissance de la teneur de dite pétition, elle paraît propre à ternir gravement l'image de notre groupe.

En préambule, nous rappellerons que la propriétaire Swiss Life et notre régie forment les cibles privilégiées d'attaques gratuites par des interpellations souvent fallacieuses adressées à autant de services, départements et organisations qu'en compte leur environnement respectif d'affaires. A cela, nous ajouterons que le groupement JardinCity n'a jamais cherché à solutionner la sortie des locataires en engageant la négociation des conditions favorables. A contrario, il n'a eu de cesse d'agir par tous les moyens imaginables avec l'objectif exclusif d'obtenir le retrait pur et simple du projet. C'est dans cet esprit qu'il n'hésite d'ailleurs pas à jeter le discrédit sur les personnes, à défaut de s'en gausser (cf. copie enveloppe annexée avec simulacre d'un timbre à l'effigie du soussigné de gauche : quid des droits à l'image et de la personnalité).

Nous savons que les biens immobiliers représentent un facteur émotionnel et économique proche des gens, qu'ils soient propriétaires ou locataires. Une relation de confiance doit donc impérativement se tisser durablement entre ces 2 partenaires et nous y vouons toute notre énergie en leur consacrant attention et écoute. C'est à cette seule conditions que nous pouvons sereinement nous engager pour répondre aux attentes et besoins de cette clientèle légitimement toujours plus exigeante.

Dans le cas d'espèce qui préoccupe bien au-delà des protagonistes concernés, il ne s'agit

objectivement plus d'un litige classique de droit privé entre parties, mais bien d'un activisme engagé avec d'évidents autres desseins et ambitions.

Au-delà de ces considérations, il nous importe de préciser ce qui suit :

- *L'étude devant permettre de conclure au scénario définitif a été engagée depuis plusieurs années. Plusieurs hypothèses ont été examinées avec pour but de revaloriser le confort de l'ancien habitat et créer des logements supplémentaires, lesquels sont exclusivement destinés à la location. Cette extension du patrimoine est d'ailleurs en adéquation avec les exigences inhérentes à la densification inéluctable de l'arc lémanique. Il n'a jamais été question d'une opération spéculative qui aboutirait à la création de Propriétés Par Etages (PPE) aux fins de réaliser les lots. Swiss Life ne cherche qu'à rentabiliser de manière responsable et durable les capitaux qui lui sont confiés, selon les obligations édictées en la matière et dont la finalité est de servir les rentes contractuellement assurées, notamment celles du 2^{ème} pilier.*
- *En considérant la marge du calendrier propre aux travaux, la propriétaire s'est refusée à priver le marché – déjà tendu – des appartements qui se sont libérés en les conservant vides. A cela, elle a préféré leur remise provisoire en location par des contrats de durée déterminée prévoyant des loyers plus qu'avantageux.*
- *L'importante réhabilitation des 2 immeubles existants qui – d'avis d'architecte et d'expert – ne peut être mise en œuvre dans des locaux occupés (p. ex. isolation exclue des façades protégées imposant des interventions par l'intérieur), a dicté la résiliation des baux pour leur prochaine échéance. Cette décision a été aussi difficile à prendre qu'elle a eu de conséquences émotionnellement extrêmes pour les locataires. C'est à ce motif que la mesure a été assortie d'une option leur permettant de rester au site pour une période de 25 mois (résiliation au 30 avril 2011 et sortie définitive d'ici au 31 mai 2012), option que certains ont d'ailleurs saisie et qui leur a permis d'engager sereinement leurs recherches.*

Si nous pouvions nous attendre à devoir défendre cette cause par devant les autorités du droit du bail et administratif, nous ne pouvions en revanche pas présager que passé l'émoi au sein de la communauté des locataires, partie d'entre-eux s'engageant dans une opération de médiatisation et de dénigrement.

Nous regrettons sincèrement le climat instauré par l'association qui dénature le dossier. Son attitude nuit à l'esprit partenarial propre à trouver des issues acceptables. A cela s'ajoutent les inquiétudes légitimes qu'elle provoque auprès des investisseurs alors enclins à construire sur des territoires plus propices.

En vous remerciant de votre aimable attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre parfaite considération.

Signatures : Stéphane Giacomini, Directeur, Responsable Suisse romande et Dominique Schopfer, Chef de groupe Gérance.

En introduction, le Président rappelle que l'art. 74 de notre règlement dit que la Commission conclut son rapport au Conseil en proposant : soit de prendre la pétition en considération, de manière totale ou partielle, avec renvoi à la Municipalité ; soit de ne pas la prendre en considération en ordonnant son classement pur et simple.

Le Président invite la président de la Commission des pétitions, Madame la Conseillère Valérie BORY BEAUD, à venir à la tribune commenter son rapport.

Madame Valérie BORY BEAUD :

Compte tenu de cette lettre, je vais juste donner mon avis brièvement. La commission n'a pas du tout discuté sur les polémiques qui ont pu opposer les locataires à LIVIT. Ce n'est

pas du tout de cela qu'il a été question dans notre travail de commission. Donc, LIVIT qui a été probablement avisé, comme il a été dit, par Monsieur Thilo que la Commission des pétitions ou une commission de Pullierane avait été saisie par les locataires. Ceux-ci ont répondu pour donner leur avis, c'est tout à fait de bonne guerre, mais je constate qu'il s'agit essentiellement de répondre à une polémique et ce n'est pas dans ce contexte que nous avons fait notre travail.

Maintenant je peux commencer à vous résumer le rapport que vous avez reçu et vais faire un bref résumé. La Commission des pétitions du Conseil communal de Pully s'est réunie le 26 septembre 2011 pour traiter de la pétition de JardinCity. Celle-ci concerne un ensemble architectural des années 30, de type cité jardin, sis à l'av. C.-F. Ramuz 81 et 83, propriété de Swiss Life, l'un des plus importants propriétaires fonciers de Suisse. Les locataires des 23 appartements ainsi que 2 commerces de proximité, ont tous reçu – début 2010 – la résiliation de leur bail dans un délai de 2 ans, en vue de transformations. Ces transformations auraient lieu sur les 2 immeubles existants. En outre, il est prévu la construction d'un 3^e immeuble. Il existe donc deux demandes de permis de construire de Swiss Life, datées du 28 avril 2010, l'une pour la transformation et rénovation de 2 bâtiments d'habitation, av. C.-F. Ramuz 81 et 83, et l'autre pour la construction d'un bâtiment d'habitation qui comprendra 8 logements, avec garage souterrain annexe pour 35 véhicules, à l'av. C.-F. Ramuz 83 b. Les enquêtes publiques ont été ouvertes du 5 mai au 30 juin 2010. Actuellement, aux numéros 81 et 83 il existe 23 logements. Il est projeté de les transformer en 24 logements. Renseignement pris auprès de la Municipalité les 2 projets étant liés, l'une ne sera pas autorisée sans l'autre. Les permis de construire respectifs, qui relèvent de la Direction de l'Urbanisme et de l'Environnement (DUE), ne sont pas encore accordés. Ils font suite à une série de procédures légales cantonales et communales, en voie d'achèvement. Les 2 immeubles actuels ont subi d'importantes rénovations il y a 20 ans. JardinCity : Le cas JardinCity a fait l'objet de différents articles, dans la presse locale et vaudoise. Effectivement c'est une association qui s'est beaucoup investie pour qu'on mette sur la place publique le thème de sa mobilisation. L'association JardinCity qui s'est créée pour la circonstance, a obtenu en novembre 2010, dans sa mobilisation contre les expulsions, un certificat d'éthique, en participant au Prix suisse de l'Éthique 2010. J'ajoute que l'association JardinCity a saisi la Commission du Tribunal des baux qui ne s'est pas encore réunie. Cette démarche est compatible avec celle qui nous occupe, donc avec une démarche auprès de la Commission des pétitions, ça c'est dans notre règlement. La pétition, je vous l'ai mise en annexe. Je vous expliquerai pourquoi il y a deux lettres tout à l'heure. La pétition d'avril 2010 – c'est une lettre pétition – demande à la Municipalité de prendre contact avec Swiss Life - Livit pour trouver une solution satisfaisante pour les parties. Elle demande aussi à la Municipalité d'exercer une pression diplomatique auprès de Swiss Life afin d'engager un dialogue avec les pétitionnaires. Ici rien de polémique. Alors maintenant j'en viens à l'objet à analyser, c'est-à-dire la pétition. Je dois préciser les choses, parce qu'il y a en fait trois pétitions. Alors la commission a traité de la lettre pétition du 11 avril 2011 dûment réceptionnée par le Bureau du Conseil communal, comme le veut le règlement. Une seconde lettre du 4 septembre 2011 à la Commission des pétitions rédigée à la suite de demandes d'explications aux pétitionnaires par Monsieur Christian POLIN, vice-président de la Commission des pétitions, a été ajoutée aux différentes informations utiles fournies aux membres par la présidente. Les pétitionnaires donnent leur avis sur la politique du logement à Pully. Il faut encore y ajouter une pétition munie de 2'218 signatures, récoltées par les habitants de JardinCity, remise en main propre à la Municipalité en 2010. Cette pétition dit : non à la résiliation des baux des habitants des immeubles av. C.-F. Ramuz 81-83 et pour sauvez les habitants de JardinCity et pour le

maintien de l'épicerie « chez Christina », ainsi que « Christian coiffure ». Elle a été déposée à la Direction de l'Urbanisme dont elle porte de sceau de réception le 1 juin 2010. Alors nous traitons, évidemment, de la lettre pétition qui a suivi le cheminement normal, jusqu'à la Commission des pétitions. La commission a passé aux auditions, donc elle a d'abord entendu Monsieur Martial LAMBERT, directeur de l'urbanisme de l'environnement et de la sécurité publique, accompagné de MM. Philippe DAUCOURT, Chef de service de l'urbanisme et de l'environnement, et Frédéric BEYELER, adjoint. Juste un tout petit résumé – j'espère que vous avez lu le rapport – en ce qui concerne les transformations d'appartements, Monsieur LAMBERT signale, à propos des deux bâtiments soumis à rénovation, que dans le cadre de l'examen du permis de construire où des autorisations cantonales comme communales sont requises, dont celle de l'office du logement de la Ville de Pully, la commune donnera un préavis favorable. C'est utile à savoir. Les loyers après rénovation seront contrôlés. La procédure dans de tel cas prévoyant que les baux soient visés par les services communaux et cantonaux concernés. Monsieur LAMBERT précise encore que l'office du logement de Pully est en mesure de soutenir les personnes qui pourraient se trouver dans une situation difficile. Ensuite la Commission des pétitions a reçu les pétitionnaires, M. Kucera, président de l'Association JardinCity ; M. Pacurariu, vice-président, et M. Ghiotto, secrétaire de l'Association. Les pétitionnaires estiment que de tels travaux auraient dû être planifiés au moyen cinq ans à l'avance. Or, ce projet a été communiqué à chaque locataire par une simple lettre de résiliation du bail. Il aurait été plus éthique, disent-ils, de permettre à nouveau de loger les locataires à C.-F. Ramuz 81-83, demande qui cependant a été faite ; il a été répondu aux locataires qu'ils devaient s'inscrire auprès de la gérance. Sans garantie semble-t-il. Je termine. Je voudrais rapidement faire l'énumération des arguments des commissaires : Dans le cadre légal précis, on ne peut pas empêcher un propriétaire de faire ses travaux – Livit n'a pas un comportement éthique, mais ce n'est pas le rôle de la commune de s'immiscer ou d'intervenir si rien d'illégal n'est commis – un membre déplore la méthode de Livit – un autre s'inquiète pour les gens âgés locataires – un autre dit que la Municipalité a un rôle officiel à jouer – un autre que la Municipalité doit dire publiquement que l'attitude de Livit n'est pas fair play – un autre que le Conseil communal n'est pas compétent pour ce cas – un autre dit que la Municipalité pourrait faire des recommandations (par exemple : la possibilité de retourner dans les appartements après travaux) – un autre dit que la Municipalité doit s'expliquer publiquement sur cette affaire – un autre dit encore que des liens d'amitié et d'entraide se sont noués entre les locataires, ces liens vont se casser parce que les gens devront partir et la commission a le devoir de le mettre en évidence – Eviter que d'autres cas semblables se produisent, la Municipalité doit s'engager – le Conseil communal et la Municipalité doivent prendre leur responsabilité. J'en viens au vote :

Pour la prise en considération de la pétition avec renvoi à la Municipalité pour suite utile : 6 voix

Pour le classement pur et simple de la pétition : 3 voix

Total 9 voix, seuls les membres votent.

Le Président va ouvrir la discussion, c'est une discussion globale sur cette pétition et comme la Commission des pétitions nous recommande la prise en considération de la pétition et le renvoi à la Municipalité pour suite utile. Il ouvre la discussion au sujet de cette prise en considération.

Monsieur Lilian GEOFFROY demande la parole :

Contrairement à doctrine de base du socialisme, nous estimons que le respect de la

propriété privée est la base de nos lois. Dans ces conditions, quel que soit les griefs qui opposent les pétitionnaires à leur bailleur, le Conseil communal, organe législatif, n'est pas habilité à prendre partie dans ce différend et nous proposons de renvoyer à l'organe exécutif le soin d'apporter réponse à cette demande.

Monsieur Ariel BEN HATTAR demande la parole :

A travers sa pétition, l'Association « JardinCity » demande à la Municipalité d'agir pour défendre ses intérêts, une procédure ouverte à tous les citoyens. Et l'on peut distinguer dans cette affaire plusieurs volets : un volet de droit privé, certes, mais aussi un volet de droit public et un volet politique. Comme le souligne justement la commission dans son rapport, le volet de droit privé pour les questions de bail essentiellement, échappe largement à la compétence de la Commune, qui n'a pas, en principe, à se mêler d'affaires strictement privées. Il existe cependant aussi une dimension de droit public, qui relève, en partie en tout cas, de la compétence de la Commune. Deux points méritent, à ce sujet, d'être relevés :

Tout d'abord, le rapport de la commission fait référence au préavis que doit donner la Municipalité pour toute rénovation ou démolition en vertu de la Loi sur la démolition, la transformation et la rénovation des maisons d'habitation (LDTR), et l'on apprend un peu curieusement que le préavis de la Municipalité sera très probablement positif. Une telle affirmation nous semble quelque peu prématurée, la pétition mentionnant en effet que le prétexte à la rénovation, l'insalubrité, n'a, à ce jour, jamais été établi. Or pour, être autorisée, la LDTR pose à son article 4 qu'une rénovation doit apparaître indispensable pour des motifs de sécurité, de salubrité ou d'intérêt général, des conditions qui ne sont probablement pas remplies en l'espèce. Il est donc nécessaire que soient étudiés tous les aspects du dossier, et pas uniquement le caractère raisonnable des loyers après rénovation, un critère d'ailleurs absent de la LDTR.

Dans un second temps, nous constatons que la Loi vaudoise sur le logement (LL) prévoit, à son article 3, que les communes s'efforcent - en plus de réguler le marché libre comme le dit la communication de la Municipalité de ce jour - de procurer un logement approprié aux familles et personnes établies sur leur territoire et qu'elles «doivent vouer une attention toute particulière aux familles et personnes qui se trouvent privées de leur logement pour des raisons indépendantes de leur volonté (vente ou démolition d'immeuble, évacuation d'appartement insalubre, expropriation, incendie, etc.). Or, c'est précisément dans cette situation que se trouveraient les locataires des immeubles de l'ensemble JardinCity sur leur bail venait à être résilié. De plus, de par leur situation personnelle (personnes âgées, étudiants, etc.), ces locataires seraient alors particulièrement exposés à la crise du logement que subit notre ville.

Sur le plan politique enfin, le groupe socialiste estime que la commune a aussi un devoir d'agir. D'abord, pour défendre les Pulliérans menacés d'une expulsion contestable – on a vu encore les méthodes de Livit à travers la lettre que nous a lu notre Président – mais aussi pour défendre une certaine conception de l'éthique et de la vie en commun. L'impressionnant soutien populaire aux pétitionnaires, plus de 2'000 signatures récoltées, le démontre ; il y a une réelle lassitude de la population face à ces pratiques, lassitude que nous ne pouvons pas ignorer. Il est donc nécessaire que la Municipalité agisse pour rétablir le dialogue, mais aussi pour rappeler aux acteurs du marché du logement qu'un durcissement des règles n'est qu'une affaire de temps si les excès se systématisent, et qu'il est donc aussi dans leur intérêt de faire preuve de modération et de souplesse. Un pas vraisemblablement que Livit ne fait pas avec sa lettre, à certains égards, est très agressive à l'endroit des pétitionnaires. En conclusion, nous soutenons donc le renvoi de la pétition à la Municipalité, qui dispose, nous l'avons vu, d'instruments juridiques et

politiques pour intervenir adéquatement dans ce dossier.

Monsieur Steve MARION demande la parole :

Un propriétaire a des droits et des devoirs et nous ne voulons pas remettre en question les lois et le droit immobilier. Un propriétaire est tenu aussi par la loi d'entretenir son immeuble et de rénover leur appartement pour le confort des locataires. L'affaire qui nous préoccupe aujourd'hui, soit C.-F. Ramuz 81 et C.-F. Ramuz 83 dont les appartements doivent être rafraîchis et nous le savons tous que demain ou après demain ces appartements seront rénovés et que C.-F. Ramuz 83 b sera nouvellement construit. Ce qui est triste à mes yeux, maladroit, choquant c'est la façon dont Livit filiale de Swiss Lift expulse ces locataires. Une lettre recommandée et c'est tout. Aucune proposition n'a été faite aux locataires afin qu'ils soient relogés provisoirement durant la durée des travaux. Il n'a même pas été permis aux locataires de pouvoir à nouveau occuper leur logement à l'issue des travaux. Il a tout simplement été décidé de les expulser. Curieuse méthode pour une société d'assurance vie qui se targue de vouloir assurer la prévoyance de ces membres. Curieuse méthode pour une société qui dit placer l'être humain au centre de ses préoccupations. Pour votre information, Livit a budgétisé une enveloppe de 400'000 francs destinés aux frais de justice et avocats nécessaires pour arriver à ses fins. Somme qui pourrait être utilisée différemment, vous en conviendrez. Personne dans cette salle ne souhaiterait que sa mère, son père ou un proche soit expulsé sans motif, sans propositions de relogement, surtout dans cette période de pénurie. Chers collègues pouvons-nous accepter ce soir que Monsieur et Madame Natori, 78 et 80 ans soient expulsés ? Pouvons-nous accepter que Monsieur Nicolas Minden qui est handicapé soit expulsé ? Pouvons-nous accepter Madame Gisella Barbey 73 ans soit expulsée ? Pouvons-nous accepter que Madame Janine Cantova 78 ans soit expulsée ? Pouvons-nous accepter que Madame Marguerite Morel 87 ans soit expulsée ? Non, nous ne pouvons pas l'accepter. Personnellement, j'ai rencontré plusieurs de ces personnes, neuf au total, avec qui j'ai eu des échanges téléphoniques. Ils sont, je dois dire, tous écoeurés, ils sont tous effondrés, ils ne savent pas où aller, ils sont tous dans l'inconnu et dans le désespoir. J'ai passé aussi un long moment avec Monsieur Nicolas Minden, qui a une maladie dégénérative et qui a de la peine à se déplacer. Je dois dire que je suis sorti de cette visite la gorge nouée, tellement j'étais désemparé et sans solution. Je me suis demandé, aussi, dans quelle mesure un élu pouvait aider à trouver une solution à leur problème, c'est pour cette raison que je m'adresse à vous ce soir. Leur appartement, c'est leur vie, à partir d'un âge certain les déplacer c'est les faire déperir, certainement. En acceptant le rapport de Madame Valérie BORY BEAUD et de la commission vous donnerez un signe fort à la population de Pully, comme quoi le Conseil communal est à leur écoute. En acceptant ce rapport vous donnerez un signal politique fort à Livit et Swiss Life afin qu'elles ne poursuivent pas leur stratégie visant à mettre des locataires à la rue à des fins purement économiques et sans offres de relogement. En acceptant la pétition, nous pouvons espérer que Livit accepte un dialogue constructif et se mette autour d'une table pour trouver un compromis. Des solutions il y en a, j'en suis persuadé et nous le savons. En acceptant ce rapport vous serez fiers d'être membre de ce Conseil communal, vous serez fiers de votre vote. Montrez votre désapprobation à des sociétés sans fair play, sans un minimum d'éthique. Sachant que cette attitude injustifiée de Livit signifiera un transfert des problèmes à la collectivité et à notre commune. Ce cas est emblématique d'une situation tendue dans le monde du logement, à nous de prendre nos responsabilités d'élus de la population pulliérane. Je vous remercie d'accepter la conclusion de la Commission des pétitions et de votre écoute.

Monsieur Richard GOLAY demande la parole :

Le groupe des Verts soutient le renvoi à la Municipalité, en souhaitant, par ce geste, dénoncer publiquement l'attitude humainement pas acceptable d'un grand groupe suisse qui se targue d'avoir une charte éthique. Dans ce contexte nous posons deux questions à la Municipalité. 1. La Municipalité peut-elle nous donner l'assurance qu'elle va user de son influence auprès du propriétaire pour que les locataires qui le souhaitent puissent prioritairement réintégrer leur logement après les travaux ? 2. Dans quelle mesure l'Office du logement de Pully peut-il soutenir les personnes concernées ?

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

Comme mes préopinants, je vous invite à prendre en considération cette pétition et la renvoyer à la Municipalité. Durant la campagne électorale pour les communales, tous les partis ont fait du logement un de leur principal thème de campagne. Alors dans ce contexte, le cas de JardinCity est exemplaire. D'abord par l'aspect humain, certains locataires habitent depuis très, très longtemps et ont été traités sans trop de ménagement. Ensuite, comme l'a rappelé mon collègue, les immeubles sont directement concernés par la LDTR. Cette loi a fait l'objet d'une tentative d'abrogation dans le Grand Conseil, tentative qui a échoué, heureusement et elle est actuellement en cours de révision. Mais, elle avait et elle a toujours, dans le projet révisé, pour but la préservation d'un parc locatif répondant aux besoins de la population, notamment celle disposant de revenu modeste. Et chacun le sait à Pully le besoin d'habitation à loyer abordable est particulièrement criant. Les demandes des pétitionnaires sont tout à fait raisonnables et méritent d'être soutenues. Il convient de rappeler ici, surtout qu'une pétition n'est en aucun cas une motion et qu'elle laisse une très large marge d'action à la Municipalité. Elle n'est en aucun cas contraignante.

Monsieur Olivier BURNET demande la parole :

Rassurez-vous je vais être bref. La lecture du rapport de la commission me laisse quelque peu perplexe. Tout d'abord il est fait allusion, sous un chiffre 1, à d'une procédure pénale. Je ne vois pas décidément à quoi on fait allusion. Il me semble que c'est le mot civil qui aurait dû figurer. J'en ne sais rien, ça ne me paraît pas juste. Je vous précise que je ne suis malheureusement pas l'avocat de Livit, j'ai entendu qu'il y avait 400'000 francs de côté, dès dommage, ça aurait été intéressant ! En revanche, puisqu'il faut toujours annoncer la couleur, je préside en commission de conciliation en matière de baux à loyers commerciaux, une commission paritaire. Comme ça je serais un peu moins suspect. Je vu encore une autre erreur monumentale, que tous les juristes auront remarquée, quelqu'un dit qu'un bail peut être prolongé pendant cinq ans, c'est complètement faux. C'est quatre ans ou six ans, c'est quatre ans si c'est des baux à loyer d'habitation et six ans pour locaux commerciaux. Je ne suis pas ici pour vous faire un cours de droit. Mais pour essayer de vous faire comprendre que cela m'a l'air bien flou. Ensuite je regarde cette pétition, je n'y comprends rien. Dans une pétition on demande en général quelque chose – je demande qu'il y ait des géraniums à tous les balcons – on demande quelque chose de concret, là on pose des questions : dans quelle mesure la Municipalité pourrait ? Ça ne répond pas au point de vue formel à ce qu'on attend d'une pétition. C'est encore une curiosité un peu bizarre et la dernière remarque que je voudrais faire, j'ai bien entendu tous les intervenants, chacun y va de son chapelet de questions à la Municipalité vous aurez des tonnes de choses à raconter et à dire, mais finalement ce qu'on vous demande, c'est de vous déterminer sur la pétition et rien d'autre. Vous répondrez, dans quelle mesure la Municipalité pourrait prendre contact avec Livit et ce vous pouvez faire comme pression diplomatique, puis pour le surplus vous répéterez peut-être ce que je viens de

dire pour les procédures civiles, pénales et les trois, les quatre ans, les six ans, enfin vous ferez un peu d'ordre dans tout cas si effectivement parce que finalement, vu le climat politique et tout ce qu'on a entendu que la Municipalité, aussi paradoxal que cela puisse paraître je suis aussi partisan pour un renvoi, comme cela vous ferez un peu d'ordre, puis vous expliquerez ce qu'il en est, mais pour l'amour du ciel n'allons pas dans tous les détails, ne refaites pas toutes les procédures sur le plan civil, administratif, voire pénal puisqu'on en parle aussi. Tout cela n'a aucun sens. Il faut se cantonner dans vos compétences et vous répondrez, du moins je l'espère et c'est la raison pour laquelle j'adhère un peu contraint et forcé à titre personnel, je ne sais pas ce qu'en pense mon groupe, mais j'adhère à l'idée d'un tel renvoi, peut-être qu'on y verra un peu plus clair.

Madame Valérie BORY BEAUD demande la parole :

C'est pour préciser qu'à aucun endroit il est question de procédure pénale dans le rapport. Vous avez probablement lu ça dans la lettre pétition. Mais nous ne parlons pas du tout de procédure pénale. La procédure qui est en cours, comme je l'ai mentionné, c'est une procédure en commission de conciliation du Tribunal des baux. Et la séance n'a pas encore été fixée par le Préfet. Donc personnellement je n'ai jamais parlé de procédure pénale, je ne sais pas où vous avez vu ça. Maintenant, dans les cinq ans pour les baux, effectivement je n'ai pas vérifié les arguments des membres de la commission qui se sont exprimés. Je me rappelle très bien quel est le membre qui a dit qu'un bail pouvait être prolongé jusqu'à cinq ans. Mais, j'ai simplement mentionné les arguments principaux des commissaires.

Monsieur Lilian GEOGGROY demande la parole :

Dans mes conclusions j'ai prévu de renvoyer à l'organe exécutif le soin d'apporter une réponse à cette demande, mais je ne pense pas que nous soyons habilités à dicter sa réponse à la Municipalité, ce que je me suis aperçu que beaucoup veulent faire.

Monsieur Jean-Marc PASCHE demande la parole :

En décembre 2010, l'Union Pulliérane informait le Conseil de ce qu'elle avait tenté de faire en sorte qu'un dialogue se noue entre les parties privées concernées par l'avenir de « JardinCity ». Cette tentative avait échoué en raison du refus du propriétaire d'y participer. Refus qui était tout à fait de son droit. Nous concluons en disant : il n'en reste pas moins que le problème de JardinCity demeure. La pétition adressée par JardinCity et la lettre que notre Président vient de nous lire illustre parfaitement ce que nous disions. Bien sûr nous savons bien que les moyens du politique sont limités. D'ailleurs ils sont tellement limités, à entendre certains, qu'on se demande ce que nous faisons ici. Il faut compter avec les prérogatives du pouvoir judiciaire et les voix de ce pouvoir, bien sûr, mais nous persistons néanmoins dans trois convictions fondamentales. D'abord, comme l'a rappelé notre collègue Alexis BALLY, qui sera pour le moins curieux, voir surréaliste, qu'après avoir martelé durant toute la campagne électorale que le problème du logement était une priorité pour Pully, les autorités communales, Conseil et Municipalité confondus, les ex-candidats au Conseil et à la Municipalité et tous les partis réunis bottent en touche et s'assoient sur leur discours à la première occasion concrète. C'est pourquoi, quelle que soit la situation judiciaire et indépendamment de la solidité des arguments des uns ou des autres, quels que soient les pouvoirs effectifs des autorités en la matière, l'Union Pulliérane soutiendra le renvoi de la pétition à la Municipalité. Si le seul résultat de ce renvoi est de démontrer que ni le Conseil, ni la Municipalité n'entendent se croiser les bras dans ce domaine et que les citoyens de la commune peuvent compter sur leurs engagements à agir conformément à leurs promesses, alors à soi seul ce résultat vaudra

déjà la peine de nos efforts et de nos discours.

Monsieur Jean-Robert CHAVAN demande la parole :

Allant dans le sens de l'intervention de votre collègue BURNET, le groupe radical soutiendra largement le renvoi de cette pétition à la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote de la proposition de la Commission des pétitions qui recommande la prise en considération de la pétition avec renvoi à la Municipalité pour suite utile.

A une large majorité le Conseil décide la prise en considération de la pétition avec renvoi à la Municipalité pour suite utile.

3.5. Préavis 13/2011 Arrêté d'imposition pour l'année 2012

Le Président invite Monsieur Richard PFISTER, rapporteur de la Commission des finances à venir à la tribune pour commenter son rapport.

Monsieur Richard PFISTER :

Comme nous l'avons dit dans notre rapport, la commission s'est réunie le 27 septembre 2011. Elle a eu un échange très intéressant avec Monsieur le Syndic et Monsieur Claude-Alain CHUARD, chef du Service des finances, sur l'évolution économique et l'impact que cette évolution devrait avoir sur les recettes fiscales notamment, qu'elles viennent des personnes physiques ou des personnes morales. Le ténor de cette échange a été de constater que nous sommes victimes de pas mal d'incertitudes actuellement, notamment au sujet de l'évolution générale de l'économie, en relation ou non avec la force actuelle du franc. Des incertitudes quant à l'impact de cette économie sur la situation pulliérane sur le plan fiscal. Est-ce que cette économie aura véritablement une influence marquée sur les recettes fiscales de notre commune. C'est très difficile de l'évaluer, notamment en ce qui concerne les recettes fiscales venant des personnes morales. On a également une grosse incertitude dans le domaine de la péréquation financière intercommunale, qui après nous avoir pénalisés pendant un certain nombre d'années, a eu des résultats réjouissants en 2010 et en 2011, du fait de remboursement d'acomptes beaucoup trop élevés que la commune a payés. Qu'en sera-t-il à l'avenir ? On sait qu'avec le nouveau système de péréquation on aura une beaucoup plus grande stabilité. Une moins grande marge entre les prévisions, donc les acomptes facturés et les résultats réels. Mais enfin, là encore beaucoup d'éléments, notamment provenant d'autres communes font que nous ne pouvons guère être fermement affirmatifs, ni dans un sens, ni dans l'autre. Ensuite encore une incertitude à propos du coût réel de la nouvelle organisation policière. Vous savez qu'une bascule de deux points d'impôt intervient en faveur des communes, mais les deux points sont calculés globalement pour l'ensemble des communes. Une commune assez riche, comme celle de Pully, ne verra pas réellement deux points d'impôt supplémentaires arriver, elle devra repayer une bonne partie à l'Etat pour couvrir les charges excessives que ce calcul global occasionne pour les communes à faible ressource financière. C'est dans ce climat d'incertitude donc, Mesdames et Messieurs, que la commission vous recommande de suivre les propositions de la Municipalité, à savoir de maintenir le taux communal à 63 points auxquels viennent s'ajouter les 2 points de la bascule dans le domaine de la nouvelle organisation policière, ce qui nous amène à 65. En deuxième

point, de ne fixer ce taux que pour une année, c'est-à-dire l'année 2012, afin de pouvoir faire aussi rapidement que possible un nouveau point et éventuellement un nouvel ajustement, notamment à la lumière de la planification financière que la Municipalité est en train de mettre au point, qui devrait nous arriver relativement prochainement et qui couvrira toute la législature. Donc, la Commission des finances vous recommande de suivre les recommandations du préavis 13/2011, le maintien du taux à 63, on y rajoute 2 point, et la fixation de ce taux pour une année.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

Le Président prie les membres du Conseil de prendre l'arrêté d'imposition pour l'année 2012, tel que présenté par la Municipalité et nous allons procéder de la manière suivante : Nous examinerons cet arrêté conformément à l'article 82 du règlement du Conseil. Le Président ouvrira la discussion sur chacun des articles et chiffres. Une votation interviendra si la discussion est utilisée, sinon le point concerné sera considéré comme adopté. Les amendements éventuels seront également votés à la clôture de la discussion sur chaque point. Après le passage en revue de tous les articles, le Président ouvrira une discussion générale qui précédera la votation sur l'ensemble de l'arrêté.

Article premier

Le Président ouvre la discussion sur la **durée de validité de l'arrêté, soit un an.**

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

Chiffre 1 Impôt sur le revenu, impôt sur la fortune des personnes physiques, impôt spécial dû par les étrangers

Chiffre 2 Impôt sur le bénéfice et impôt sur le capital des personnes morales

Chiffre 3 Impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise

Le Président rappelle que le pour-cent doit être le même pour ces trois chiffres. Le taux proposé par la Municipalité est de **65 %**.

Le Président ouvre la discussion sur ces chiffres.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

Chiffre 4 Impôt spécial particulièrement affecté à des dépenses déterminées.

Le Président ouvre la discussion sur ce chiffre.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

Chiffre 5 Impôt foncier proportionnel sans défalcation des dettes basé sur l'estimation fiscale (100 %) des immeubles

Le Président ouvre la discussion sur ce chiffre.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

Chiffre 6 Impôt personnel fixe

Le Président ouvre la discussion sur ce chiffre.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

Chiffre 7 Droits de mutation, successions et donations

Le Président ouvre la discussion sur ce chiffre.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

Chiffre 8 Impôt complémentaire sur les immeubles appartenant aux sociétés et fondations

Le Président ouvre la discussion sur ce chiffre.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

Chiffre 9 Impôt sur les loyers

Le Président ouvre la discussion sur ce chiffre.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

Chiffre 10 Impôt sur les divertissements

Le Président ouvre la discussion sur ce chiffre.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

Chiffre 10bis Tombolas – Lotos

Le Président ouvre la discussion sur ce chiffre.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

Chiffre 11 Impôt sur les chiens

Le Président ouvre la discussion sur ce chiffre.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

Le Président ouvre la discussion sur l'article premier pris dans son ensemble.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote de l'article premier.

L'article premier est accepté à l'unanimité.

Article 2

Chiffre 12 Impôt sur les patentes de tabac

Le Président ouvre la discussion sur ce chiffre.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

Chiffre 13 Taxe sur la vente des boissons alcooliques

Le Président ouvre la discussion sur ce chiffre.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

La parole n'ayant pas été demandée, l'article 2 est adopté.

Article 3 Choix du système de perception

La parole n'étant pas demandée, l'article 3 est adopté.

Article 4 Echéances

La parole n'étant pas demandée, l'article 4 est adopté.

Article 5 Paiements – Intérêts de retard

La parole n'étant pas demandée, l'article 3 est adopté.

Article 6 Remises d'impôts

La parole n'étant pas demandée, l'article 3 est adopté.

Article 7 Infraction

La parole n'étant pas demandée, l'article 3 est adopté.

Article 8 Soustractions d'impôts

La parole n'étant pas demandée, l'article 3 est adopté.

Article 9 Commission communale de recours

La parole n'étant pas demandée, l'article 3 est adopté.

Article 10 Recours au Tribunal cantonal

La parole n'étant pas demandée, l'article 3 est adopté.

Article 11 Paiement des impôts sur les successions et donations par dation

La parole n'étant pas demandée, l'article 3 est adopté.

La parole n'ayant pas été demandée, le Président clôt la discussion.

Le Président ouvre une discussion générale sur l'ensemble du préavis 13/2011.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

Le Président passe maintenant au vote des conclusions du préavis 13/2011. Les conclusions de la Commission des finances étant les mêmes que celles de la Municipalité, le Président renonce à les lire.

Les conclusions de préavis 13/2011 sont acceptées à l'unanimité.

3.6. Propositions individuelles

Le Président rappelle qu'il a reçu une motion, au nom du groupe socialiste, de Monsieur le Conseiller Jean-Blaise PASCHOUD, intitulée « Motion en faveur de mesures de soutien aux membres du Conseil communal ayant des charges de famille ».

Le Président prie Monsieur Jean-Blaise PASCOUD de venir à la tribune pour lire sa motion.

Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD :

C'est une motion en faveur des mesures de soutien aux membres du Conseil communal ayant des charges de famille. L'exercice d'un mandat politique au Conseil communal peut se heurter à diverses difficultés, professionnelles ou familiales. Il pourrait être intéressant qu'à l'instar de ce qui se passe dans d'autres conseils communaux (Renens, Yverdon-les-Bains et Nyon, notamment), des mesures puissent être prises en vue de faciliter l'exercice d'un mandat politique tel que celui de Conseillère communale, ou de Conseiller communal, lorsque des obligations familiales comme la garde des enfants peuvent entraver une participation aux travaux du Conseil. De telles mesures pourraient également favoriser une participation accrue des jeunes ménages aux affaires publiques, en assurant ainsi au Conseil une bonne représentation de l'ensemble de la population pulliérane. La commission du Conseil chargée de l'examen des indemnités versées aux Conseillères et Conseillers communaux (préavis n°12/2011) a renoncé, par manque d'informations suffisantes, à traiter ce thème. Nous vous proposons de renvoyer cette motion à une commission chargée de préavis sur sa prise en considération ; dans ce cadre, la commission pourra consacrer le temps nécessaire à une étude approfondie portant sur le principe, l'efficacité, le coût et les modalités d'application de mesures de

soutien aux Conseillères et Conseillers communaux ayant des charges de famille.

Le Président rappelle que Monsieur le Conseiller Jean-Blaise PASCHOUD propose de renvoyer cette motion à une commission.

Le Président ouvre la discussion sur cette motion.

Monsieur Lilian GEOFFROY demande la parole :

A l'énoncé de la motion du parti socialiste relative à la prise en charge des frais de garde, je me suis remémoré la célèbre tirade de John Fitzgerald Kennedy prononcée le jour de son investiture : « Ne demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous, mais ce que vous pouvez faire pour votre pays ». Je pense qu'il appartient à chaque formation politique de prendre en compte le problème, en assumant, avec ses membres un tour de garde bénévole afin que cela n'incombe pas à la collectivité. J'ajouterai que le parti des Verts assume cette prestation à l'interne depuis de longues années, en toute modestie, sans avoir cru utile d'en faire état. Nous pouvons augmenter nos exigences à l'extrême, pourquoi ne pas mandater un cuisinier auprès des célibataires qui ne peuvent pas préparer leur repas pour se rendre aux commissions ou au Conseil ? Dans le domaine de l'absurde il est possible d'aller très loin ! Nous l'avons déjà vu avec les congés de paternité.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion.

Le Président rappelle que Monsieur le Conseiller Jean-Blaise PASCHOUD demande que sa motion soit renvoyée à une commission, pour cela il faut que un cinquième des membres soient d'accord. Le Président passe au vote.

Cette motion est renvoyée à une commission ad hoc par 27 voix, soit plus d'un cinquième des membres présents.

Le Président passe maintenant à l'interpellation qu'il a reçue, comme mentionné en début de séance, de Madame la Conseillère Catherine CORFÙ BARACCHINI intitulée « Où en est-on de l'installation de panneaux solaires thermiques sur le toit de la salle Omnisport du collège Arnold Reymond, comme prévu initialement en 2005 ?

Le Président demande d'abord, selon l'article 70, alinéa 2 de notre règlement du Conseil si cette interpellation est appuyée par plus de cinq membres du Conseil.

Il y a plus de cinq membres du Conseil qui soutiennent cette interpellation. Le Président prie Madame Catherine CORFÙ BARACCHINI de bien vouloir nous présenter son interpellation.

Madame Catherine CORFÙ BARACCHINI :

Rappel : Dans sa séance du 11 mai 2005 le Conseil communal avait accepté à l'unanimité la mise en place de 135 m² de capteurs solaires à absorption sur la toiture de la salle Omnisport (préavis 7/2005) du 30 mars 2005 (point 4.2 p.4). En effet, le toit de la salle Omnisport se prêtait (et se prête toujours) particulièrement bien à l'installation de tels équipements, d'un côté par son orientation géographique et aussi par la proximité avec les installations sanitaires. Selon les calculs effectués, l'installation devait pouvoir couvrir 34 % de la demande thermique du bâtiment. Aujourd'hui, soit 6 ans plus tard toujours

rien ! Que s'est-il passé ? Nous trouvons, dans une communication de la Municipalité du 11 février 2009 (n°6-2009), l'information suivante : « l'installation (solaire) a été reportée au vu de l'état de couverture permettant ainsi une importante économie ». Et cette communication se terminait ainsi : les travaux de rénovation du collège Arnold Reymond sont terminés et « le crédit accordé laisse apparaître un bonus de 73'850 francs » sachant que le coût estimé de ces travaux était de 80'000 francs. Si les panneaux avaient été installés la commune aurait, en 6 ans, épargné environ 30'000 francs, selon les estimations de l'époque, peut-être plus maintenant. En renonçant à la pose de ces panneaux solaires la Municipalité a-t-elle réellement fait une économie ? A-t-elle pris la meilleure option économique et écologique ? En conclusion : Cette intervention était conforme à la volonté du Conseil d'introduire à Pully les concepts du développement durable et répondait aussi à un souci de rentabilité à moyen et long termes. A l'occasion de la discussion sur ce préavis il avait même été émis le vœu d'associer cette installation de panneaux solaires avec un projet pédagogique pour des élèves du collège Arnold Reymond sous forme de « camp solaire ». Question : Quand la Municipalité pense-t-elle effectuer ces travaux, travaux déjà prévus et pour lesquels le Conseil communal avait donné son autorisation ? Je remercie d'avance la Municipalité de la réponse à cette question.

Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :

En préambule, je tiens à remercier Madame la Conseillère Catherine CORFÙ BARACCHINI qui m'a par courtoisie envoyé le texte de son interpellation. Le service de l'urbanisme étudie la réponse à cette interpellation et comme l'autorise l'alinéa 3 de l'article 70 du règlement du Conseil, la Municipalité répondra lors de la prochaine séance.

3.7. Divers

Monsieur Philippe DIESBACH demande la parole :

Lors de la dernière législature j'avais déposé une motion pour la création d'un service du logement dynamique et efficace à Pully. Avec mon accord cette motion a été suspendue dans l'attente de recevoir par l'ancienne Municipalité un rapport précis et circonstancié sur le logement à Pully. Ce rapport n'ayant pas été établi, je vous demande, Monsieur le Président, de bien vouloir réactualiser ma motion. Toutefois, je souhaiterais modifier le titre de celle-ci en « Motion pour la création d'une cellule logement (et non plus d'un service du logement) dynamique et efficace à Pully. Je tiens à votre disposition, Monsieur le Président, le nouveau texte.

Madame Annie MUMENTAHLER demande la parole :

J'aurais deux divers. Le premier : Nous avons tous reçu, ce matin, dans nos boîtes aux lettres un flyer émanant de l'Association « Sauvons le patrimoine de Pully ». Avec un coupon de signatures pour une pétition allant dans ce sens. A ce stade. J'aimerais avoir de plus amples renseignements sur cette Association : Quand a-t-elle été créée ? Qui en est le Président ? Dans le comité y a-t-il des conseillers communaux ? Peut-être que la Municipalité et/ou certains d'entre vous peuvent nous en dire plus.

Monsieur Le Syndic :

Je découvre à l'instant ce tout ménage. J'ai été épargné dans la diffusion de ce tout ménage et je n'ai pas l'honneur de connaître cette association qui a l'air d'être totalement

anonyme, il n'y a pas de nom, il n'y a pas de référence ou l'insu de mon plein gré. Donc, je ne peux malheureusement rien vous dire là-dessus Madame la Conseillère.

Madame Annie MUMENTHALER :

Je vous remercie Monsieur le Syndic, je constate qu'aucun Conseiller communal ne se manifeste, donc mes collègues ne connaissent pas non plus cette association.

Madame Edna CHEVALLEY :

Juste pour informer Madame Annie MUMENTHALER que tout le monde ne la pas reçu. Parce que en tout cas moi je ne l'ai pas reçu. Je le découvre maintenant.

Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :

J'ai en question à poser à Monsieur le Syndic en charge du service informatique de la Commune. J'ai visité dimanche le site de la Commune, et plus précisément la rubrique Conseil communal. Quelle ne fut pas ma surprise, en regardant l'annuaire des Conseillers communaux, de constater que seules une trentaines de personnes ont leur photo et leurs coordonnées complètes, soit, un tiers des conseillers (je vous rassure la mienne y est... Celles des candidats libéraux au National aussi... mais personne au bureau du Conseil). La législature a débuté le 1^{er} juillet, nous sommes les 12 octobre, si on continue à ce rythme l'annuaire sera rempli, si tout va bien, à la fin de la première année de législature... Il y aura alors à changer des membres du Bureau. Les Photos de Madame BAUMANN et de Monsieur OLIOSI peuvent être retirées dès à présent. Ma question à la suivante : Que se passe-t-il ? L'opération est-elle si complexe ? Manque-t-on à ce point de personnel ? Je peux bien imaginer que cette tâche n'est pas prioritaire mais au bout de près de 4 mois on peut se poser des questions. Merci de nous tenir au courant.

Monsieur Jean-Marc CHEVALLAZ demande la parole :

C'est juste une question pour Monsieur le Municipal Marc ZOLLIKER, mais en guise de préambule, je ne lui demande pas une réponse tout de suite, puisque je ne l'ai pas informé de cette question. Les habitants du chemin du Château-Sec ont reçu une information intitulée « fermeture temporaire du Château Sec les dimanches 16 ou 23 octobre 2011 selon conditions météorologiques ». Il est indiqué, nous sommes dès lors dans l'obligation de fermer la route depuis le giratoire compris, jusqu'au N° 33, haut du chemin, à cet effet nous prions les habitants bénéficiant d'un accès routier sur le Chemin du Château-Sec de bien vouloir sortir leurs véhicules des parkings privés s'ils souhaitent les utiliser les dimanches 16 ou 23 octobre 2011 avant 07h00. Il n'y a pas d'indication sur la fin de cette fermeture. Première question. Et la deuxième, avez-vous ou allez-vous prévoir des indications pour que ces gens puissent paquer dès le soir où ils rentrent chez eux. Je ne demande pas de réponse tout de suite, mais si un petit mail peut-être fait ou un téléphone avant vendredi ce serait sympathique.

Monsieur Marc ZOLLIKER demande la parole :

Je peux quand même, malgré tout, répondre à la question de Monsieur Jean-Marc CHEVALLAZ. Effectivement cette réfection complète du revêtement de la route du Chemin du Château Sec est prévue dans le cadre de la campagne de réfection de cette année, du fait du très mauvais état de se revêtement et comme vous le savez également, du fait des chantiers qui se déroulent actuellement dans cette zone. Puisque le Chemin du Château Sec est entre autres un des accès pour le chantier de chemin des Cerisiers et il le sera également pour la reconstruction du passage supérieur du pont du Château Sec sur la voie CFF. C'est donc pour cette raison que la Municipalité a décidé de procéder à cette

réfection cet automne pour éviter de devoir faire des travaux d'urgence en cours de chantier qui le perturberaient. Maintenant, en ce qui concerne le parcage, comme vous l'avez dit, en effet tous les habitants du Château Sec ont été informés. Il n'y a, sauf erreur, pas d'indications spéciales de la police. Par contre ces travaux se déroulant exclusivement sur une journée, sur la journée d'un des deux dimanches qui vous été indiqués, donc vous pourrez rentrer chez vous en tout cas, le soir du dimanche probablement et la police est en général très large en ce qui concerne les parcs dans le cadre des travaux de ce genre, sauf évidemment si un véhicule entrave gravement la circulation. Voilà ce que je peux vous répondre aujourd'hui.

Monsieur le Syndic demande la parole :

Avec un léger décalage, j'aimerais quand même répondre quelques informations à Madame Annie MUMENTHALER. Donc Monsieur CHEVALIER du greffe m'a simplement soufflé à l'oreille qu'il semble que les photos sont facultatives et on doit non seulement avoir l'accord des sujets concernés, mais également la photo des sujets concernés qui devraient être transmises par les partis. Apparemment des instructions ont été données lors de l'assermentation. Mais on peut vérifier ce point et rappeler les règles aux différents partis pour que les photos puissent être complétées. Ce n'est pas un problème de temps, parce que mettre la photo sur le site c'est simple vite fait, il faut simplement avoir l'accord des personnes et la photo. Il semble que c'est simplement ça.

Monsieur Yannick ROCHAT demande la parole :

Ma question concerne le massif forestier situé en contre bas de l'avenue des Cerisiers. En effet, les travaux concernant le préavis N° 5/2011 Avenue des Cerisiers et des deux Ponts ont débuté en début septembre et le volume d'arbres abattus est impressionnant. De nombreux riverains nous l'ont fait remarquer. J'habite moi-même dans le quartier. Le préavis, que je ne remets pas en question, annonce au point 4.2.2.1.1. page 23, je cite : Il est également utile de mentionner que l'impact visuel sera important, mais temporaire, le manque d'entretien en est la principale cause. Dès lors, j'aimerais vous poser les questions suivantes : Quand débutera le reboisement des 1'761 m² sis entre la Vuachère et l'avenue des Cerisiers ? Quand les arbres composant ce massif forestier auront-ils retrouvé la taille de ceux qu'ils occupaient cet été ? Juste une estimation. Finalement, quand débutera le reboisement des 320 m² sis au lieu dit le Liaudoz ?

Monsieur Marc ZOLLIKER demande la parole :

Je commence par remercier le Conseiller Monsieur Yannick ROCHAT qui m'a transmis sa question lundi déjà ce qui me permet de vous répondre ce soir. Alors je prends les questions que pose Monsieur ROCHAT dans l'ordre. Quand débutera le reboisement en aval du chemin des Cerisiers ? Donc, évidemment pour que l'on puisse reboiser il faut d'abord que l'on reconstruise le mur, la paroi berlinoise qui est prévue en soutènement d'une bonne partie de l'avenue des Cerisiers et le reboisement commencera dès que ces travaux seront achevés. C'est-à-dire au plus tard dans le courant du printemps 2012 et pour mémoire ce reboisement sera assuré sur une largeur de 5 mètres en forme de lisière étagée. Pour ce qui est de la deuxième question : Quand les arbres auront-ils retrouvé la taille de ceux qu'ils occupaient cette été ? Il faut quand même préciser que les arbres abattus dans cette zone de 5 mètres, eh bien il y aura une plantation, comme je viens de le dire, d'une lisière étagée, mais ce ne sera pas le même type de reboisement que ce que vous avez vu précédemment. C'est justement ce qu'on aimerait éviter pour qu'il n'y ait pas des mises en danger par chutes de branches à l'avenue des Cerisiers. Donc, effectivement il sera planté des arbres d'essences différentes qui auront des hauteurs

progressives de 1 mètre à 3 – 4 mètres à mesure que l'on s'éloigne de l'avenue des Cerisiers. Et on peut estimer qu'après environ 5 ans la vue sur Lausanne sera à nouveau masquée et que ces plantations atteindront leur pleine maturité dans une dizaine d'années. Pour ce qui concerne le reboisement au lieu dit le « Liaudoz ». Il a déjà été effectué ce printemps et la pose d'une clôture qui protégera les arbustes et une nouvelle limite forestière seront redéfinies prochainement.

Monsieur Jean-Marc PASCHE demande la parole :


Depuis plusieurs années, les rapports des diverses commissions ne sont plus in extenso devant notre Conseil. Mon propos de ce soir n'est pas de demander que nous revenions sur cette décision. Toutefois, force est de constater que, en prenant cette bonne décision, nous avons indiscutablement amélioré l'efficacité de notre fonctionnement. Cependant, cette amélioration s'est aussi faite au détriment de la publicité et de la transparence des débats, ce qui n'est pas nécessairement conforme à de bonnes pratiques démocratiques, pour ne pas dire contraire. C'est pourquoi, au nom de l'Union Pulliérane, je demande au Bureau de notre Conseil d'évaluer la possibilité de mettre, à partir d'une date future à définir, tous les rapports en ligne sur le site de la commune, si possible au plus tard le vendredi précédant une séance du Conseil. Pour laisser à notre cher Président et à notre non moins cher Bureau le temps d'examiner la demande de l'Union Pulliérane, et d'y répondre après avoir pesé soigneusement le pour et le contre, nous n'attendons pas de réponse immédiate. Si celle-ci nous parvenait d'ici la fin de l'année, cela nous conviendrait parfaitement. Par avance, merci au Président et au Bureau pour votre réflexion sur cette question et pour votre réponse ultérieure.

La parole n'est plus demandée, le Président déclare que nous arrivons au terme de notre séance, il est 22 heures 10, il clôt la discussion et souhaite à chacune et chacun un bon retour dans son foyer. Il attend tous les membres du Conseil pour notre prochaine séance le 16 novembre 2011 à 20h00 dans cette même salle. Je vous remercie pour la soirée.

Le Président :

Adriano Franscini

La secrétaire :


Jacqueline Vallotton